

## ACCUSE DE RECEPTION

*Cet accusé de réception vous est transmis suite à la validation de votre demande de publication.*

*Après traitement et vérification par nos services, Médialex vous adressera une attestation de parution confirmant la date de parution possible dans le ou les supports demandés.*

**De la part de : Medialex**  
**Identifiant annonce : 20932429 / Zone 20**

Rennes,  
Le 07/09/2021 17:57

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

**Amanda Barbelivien**  
**COMMUNE DE PREFAILLES SERVICE FINANCES**

le texte d'annonce légale ci-dessous :



### AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que par arrêté 155/21 en date du 1er septembre 2021, le Maire de Préfailles a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme et que le conseil municipal a délibéré le 6 septembre 2021 sur les conditions de la mise à disposition du public.

Le dossier de la modification simplifiée N°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Préfailles sera tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre, seront mis à disposition à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture: du lundi au samedi de 9h à 12h et le mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h, pour une durée d'un mois du 18 septembre au 18 octobre 2021 inclus ;

Un registre permettant de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouvertures de la mairie pendant toute la durée de la mise à disposition. Le projet pourra être consulté sur le site internet de la Commune à

l'adresse [www.prefailles.fr](http://www.prefailles.fr). Les observations pourront également être formulées à l'adresse [urbanisme@prefailles.fr](mailto:urbanisme@prefailles.fr).

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce a été reçue pour une demande de publication dans :**

Date	Support	Département
<b>Le 10 septembre 2021</b> (date définie sous réserve)	<b>Ouest-France</b> (support papier)	<b>44 - LOIRE ATLANTIQUE</b>

**Patrick LELIEVRE**  
Président de Médialex

